

Initiatives ministérielles

Il est intéressant de remarquer qu'en 1986, les femmes représentaient 56,1 p. 100 de tous les Canadiens à faible revenu, contre 57,3 p. 100 en 1981, ce qui confirme ce que je disais au sujet de la féminisation de la pauvreté.

Il est également intéressant de remarquer que, parmi les contribuables, seulement 16,5 p. 100 des femmes, soit environ 1,3 million, cotisaient à un REER en 1987, contre 24,1 p. 100 des contribuables masculins, soit 2,1 millions. C'est donc un rapport de 1 à 2 dans ce cas. En réalité, ce chiffre gonfle la proportion des femmes cotisant à un REER, puisqu'il s'agit seulement de celles qui ont fait une déclaration d'impôt.

En 1987, les femmes représentaient 39 p. 100 des détenteurs de REER et elles cotisaient 32,8 p. 100 de la valeur versée, alors que les autres 61 p. 100, des hommes, cotisaient 67,2 p. 100 de la valeur.

Nous savons que les femmes continuent de gagner beaucoup moins que les hommes—selon les chiffres, environ un tiers de moins—et qu'elles ne peuvent se permettre, dans bien des cas, le luxe de cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Où est l'équité pour les femmes? C'est là un problème. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'au gouvernement, que le problème pourrait être partiellement réglé grâce à une plus grande équité dans le Régime de pensions du Canada et le Programme de sécurité de la vieillesse.

Dans un contexte politique, voyons ce qui s'est passé relativement au projet de loi sur la sécurité de la vieillesse, le projet de loi sur la récupération dont j'ai parlé tout à l'heure. J'ai dit à quel point cette récupération était hypocrite.

Selon un représentant du Conseil canadien de développement social, nous commençons à remplacer un système de prestations progressives et visibles par des subventions cachées qui sont, en fait, régressives. Ainsi, nous pouvons fort bien éliminer les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux Canadiens à revenu élevé, mais pour ce qui est de la génération qui fera partie des personnes âgées lorsque cette mesure s'appliquera avec toute sa rigueur, nous faisons plus que les remplacer en augmentant les plafonds quant aux déductions pour les REER et en prévoyant une exemption sur les gains en capital. Des mesures de ce genre offrent des subventions élevées, qui dépassent les compressions dans les pensions de sécurité de la vieillesse consenties aux Canadiens à revenu élevé.

• (1720)

Une fois de plus, je tiens à souligner que nous ne tentons pas de résoudre le problème global. Le gouver-

nement réagit aux pressions politiques de ceux qui l'ont porté au pouvoir. Manifestement, il sait très bien que celui qui paie les violons choisit la musique. Et c'est ce qui se produit en l'occurrence. Le gouvernement se plie aux exigences des Canadiens nantis et des grosses sociétés. Il suit un programme qui ne peut qu'aggraver les problèmes au Canada pour ce qui est des niveaux de revenu. Je le répète, les riches s'enrichissent davantage et les pauvres s'appauvrissent toujours plus. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons, si nous poursuivons sur la voie dans laquelle s'est lancé le gouvernement.

Je ne peux voir ce que nous réalisons en aidant les Canadiens à revenu élevé à vivre une retraite dorée qui dépasse même l'imagination des Canadiens à faible revenu. Or, c'est ce que nous faisons avec ce projet de loi. Nous aidons les Canadiens nantis à continuer à vivre une vie que la plupart des Canadiens ne peuvent même pas imaginer. Ces 5 p. 100 ou moins de Canadiens contrôlent, semble-t-il, tout ce qui se passe au Canada.

En conclusion, je tiens à dire que comme membre du Nouveau Parti démocratique, je peux voir la valeur des régimes enregistrés d'épargne-retraite de façon générale. Je crois fermement que nous devrions nous pencher sur ce pourquoi nous nous sommes battus en 1926 avec la sécurité de la vieillesse et par la suite avec le Régime de pensions du Canada. Il faut parvenir à un régime qui est équitable pour tous les Canadiens et pas simplement pour ceux qui ont les moyens de se payer cette équité. Selon moi, le gouvernement devrait examiner cet aspect de la question lorsqu'il parle d'équité, de souplesse et d'élargissement des régimes.

Je ne peux souscrire à ce projet de loi sous sa forme actuelle.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude s'inscrit dans le cadre d'une réforme des pensions. Je crois que le Nouveau Parti démocratique a, au Canada, la réputation d'être le parti responsable de la mise en oeuvre de la plupart des programmes de pension pour les personnes âgées. Je veux me référer à un Canadien distingué qui a travaillé pour les Canadiens et a parlé de ses espoirs quant au système canadien de pensions.

À mon avis, l'élément le plus remarquable du régime de pensions canadien, celui à deux étapes que nous offrons aux retraités canadiens, c'est que nous nous efforçons d'instaurer un régime où nous verserons des pensions suffisantes. Je ne veux cependant pas dire que, lorsque nous aurons combiné les meilleurs avantages du Régime de pensions du Canada et les pensions de vieillesse à leur niveau actuel, nous aurons réalisé le meilleur régime possible. Mais au moins, nous parlons ici de pensions atteignant un niveau bien différent de ce qui